



La Cour rappelle que des attaques personnelles contre des juges sont des attaques contre l'intégrité et l'indépendance de la justice

La Cour européenne des droits de l'homme dénonce les attaques personnelles publiques qui ont suivi le prononcé, le 25 juin 2025, du dispositif de l'arrêt de Grande Chambre *Kovačević c. Bosnie-Herzégovine*.

Des attaques personnelles contre des juges de la Cour directement liées à l'exercice de leurs fonctions judiciaires sont des attaques contre l'intégrité et l'indépendance de la justice et portent atteinte à l'État de droit en Europe.

Rédigé par le greffe, le présent communiqué ne lie pas la Cour. Les décisions et arrêts rendus par la Cour, ainsi que des informations complémentaires au sujet de celle-ci, peuvent être obtenus sur www.echr.coe.int. Pour s'abonner aux communiqués de presse de la Cour, merci de s'inscrire ici : www.echr.coe.int/RSS/fr ou de nous suivre sur X (Twitter) [@ECHR_CEDH](https://twitter.com/ECHR_CEDH) et sur Bluesky [@echr.coe.int](https://bsky.app/profile/echr.coe.int).

Contacts pour la presse

echrpess@echr.coe.int | tel: +33 3 90 21 42 08

Les demandes des journalistes peuvent être formulées auprès de l'Unité de la presse par courriel ou téléphone.

Tracey Turner-Tretz (tel : + 33 3 88 41 35 30)

Denis Lambert (tel : + 33 3 90 21 41 09)

Inci Ertekin (tel : + 33 3 90 21 55 30)

Neil Connolly (tel : + 33 3 90 21 48 05)

Jane Swift (tel : + 33 3 88 41 29 04)

La Cour européenne des droits de l'homme a été créée à Strasbourg par les États membres du Conseil de l'Europe en 1959 pour connaître des allégations de violation de la Convention européenne des droits de l'homme de 1950.